Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_09_17122025-DE

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN
arrondissement de Lorient
MAIRIE de LARMOR-PLAGE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le dix sept décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 4
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS : M. VALTON, Mme JAFFRÉ, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUET, Mme GUYADER, M. JOLIVET, Mme CÉLO, M. GUILLEROT, M. FLATRÈS, Mme SAMZUN, M. LE PORS, M. DU CHOUCHET, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPLY, Mme ROUSSET, M. LE COUSTUMER, Mme GIANNI, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. COLIN à M. VALTON, M. RUBIANO à Mme ROUSSET, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ÉTAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme ROBIC.

Mme Réjine LE NORMAND est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N°2025-09 • Construction de la maison des jeunes et des associations - Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP).

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3, R2311-9, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu la délibération du 16 octobre 2024 validant l'avant-projet définitif de la construction de la maison des jeunes et des associations ;

Vu la commission des marchés à procédure adaptée en date du 04 novembre 2025 relative à l'attribution des marchés de travaux ;

Il convient de fixer l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps comme indiquée dans la pièce annexe.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de voter une APCP (n°1-2026) pour le projet de construction de la maison des jeunes et des associations.

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2026-1

Construction d'une maison des jeunes et des associations

Montant de l'AP	Montant des crédits prévisionnels		
	2026	2027	2028
3 085 350 €	1 300 000 €	1 685 350 €	100 000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_09_17122025-DE

Vu l'avis du bureau municipal du 14 novembre 2025 ;
Vu l'avis de la commission des finances du 18 novembre 2025 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'autorisation de programme et de crédits de paiement joint en annexe.

Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme BOISSONNET, M. LE SEIGLE, Mme NORMANT).

LE REGISTRE DUMENT SIGNÉ,

Pour extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 19 décembre 2025

LE MAIRE
Patrice VALTON

